

II

*Le Chargé d'affaires ad interim des États-Unis d'Amérique
au Sous-Secrétaire d'État aux Affaires extérieures*

AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

OTTAWA, le 16 mars 1951.

CHER MONSIEUR HEENEY,

J'accuse réception de votre lettre du 15 mars 1951 concernant un échange de lettres en date du 29 juin et du 6 juillet 1950, aux termes desquelles nos Gouvernements ont renouvelé pour toute l'année 1950 un accord intervenu en 1942 relativement à l'échange de moissonneuses et d'équipes de moissonneurs dans les régions des prairies du Canada et des États-Unis et à d'autres déplacements de main-d'œuvre agricole entre nos deux pays.

J'y ai noté que durant l'année écoulée les résultats atteints sous le régime de cet accord se sont affirmés très satisfaisants, et pour ce motif le Gouvernement canadien désire proroger l'accord pour l'année 1951. Mon Gouvernement me charge de dire que le Gouvernement des États-Unis désire aussi proroger l'accord pendant toute l'année civile 1951, et que les détails relatifs au programme soient, comme par les années passées, arrêtés directement entre les autorités intéressées du Canada et des États-Unis.

En conformité de la proposition de votre Gouvernement, votre lettre du 15 mars 1951 et la présente réponse seront considérées comme constituant la prorogation formelle.

Cordialement à vous,

DON C. BLISS,

Chargé d'affaires a.i.